

RÈGLEMENT N° 2010 - 156

RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 3 140 000\$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DANS LE SECTEUR SAINTE-FAMILLE

ATTENDU QUE la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut adopter des règlements pour emprunter des sommes d'argent aux fins d'améliorations dans la municipalité, généralement pour toutes fins de sa compétence;

ATTENDU QUE le conseil municipal juge qu'il est devenu nécessaire de procéder à la réalisation de certains travaux en lien avec le développement domiciliaire de Sainte-Famille, lesquels plus amplement détaillés à l'article 2 du présent règlement;

ATTENDU QUE le coût desdits travaux est évalué à la somme de 2 960 000 \$, le tout selon le rapport préparé par monsieur Michel Tardif, ingénieur, lequel daté du 27 janvier 2010;

ATTENDU QU'un avis de motion a dûment été donné par le conseiller Martial Lévesque à la séance ordinaire du 8 février 2010;

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SEPT-ÎLES DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.
2. Le conseil municipal est autorisé à exécuter ou à faire exécuter en vertu du présent règlement, des travaux totalisant **2 960 000 \$** lesquels travaux se détaillant comme suit :

Rue Pierre-Migneault (2010) :	1 216 000 \$
-------------------------------	--------------

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré aux plans nos 2635 et 2637, sur une longueur de 380 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

Rue Joséphat – Méthot (2011):	624 000 \$
-------------------------------	------------

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré au plan n° 2029-4, sur une longueur de 195 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'installation du réseau électrique d'*Hydro-Québec*, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, des frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

Règlement n° 2010-156 (suite)

Rue à être dénommée (2011) : 1 120 000 \$

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré aux plans n° 3017-1 et 3017-2, sur une longueur de 350 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'installation du réseau électrique d'*Hydro-Québec*, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, des frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

COÛT TOTAL DES TRAVAUX : 2 960 000 \$

3. La Ville de Sept-Îles est donc autorisée à dépenser une somme de **2 960 000 \$** pour payer le coût des travaux décrits à l'article 2 du présent règlement, selon le détail apparaissant au rapport préparé par M. Michel Tardif, ingénieur à l'emploi de la municipalité lequel daté du 27 janvier 2010 et joint en annexe du présent règlement pour en faire partie intégrante.
4. La Ville de Sept-Îles est autorisée de plus, à payer des frais de financement, d'escomptes et d'émissions des obligations se rapportant à l'emprunt décrété par le présent règlement et à approprier à cette fin une somme de **180 000 \$**.
5. Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas **3 140 000 \$** sur une période de quinze (15) ans.
6. Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît sur au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
7. S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
8. Le conseil municipal affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement, toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

Règlement n° 2010-156 (suite)

9. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

- **AVIS DE MOTION DONNÉ** le 8 février 2010
- **ADOPTÉ PAR LE CONSEIL** le 22 février 2010
- **AVIS PUBLIC POUR LA TENUE D'UNE PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DONNÉ** le 3 mars 2010
- **PÉRIODE D'ENREGISTREMENT TENUE** le 17 mars 2010
- **APPROBATION DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DES RÉGIONS** le 15 avril 2010
- **PUBLICATION D'UN AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR** le 12 mai 2010
- **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT** le 12 mai 2010

(signé) Serge Lévesque, maire

(signé) Valérie Haince, greffière

VRAIE COPIE CONFORME

Le

Greffière

Annexe

ESTIMÉ

DESTINATAIRE : Monsieur Claude Bureau, directeur général

EXPÉDITEUR : Monsieur Michel Tardif, ingénieur

DATE : Le 27 janvier 2010

OBJET : Règlement d'emprunt
↳ Développement domiciliaire Sainte-Famille

Monsieur,

Conformément aux discussions lors de la présentation des PDI le 9 janvier dernier, nous avons informé les membres du conseil de notre intention de demander le financement des travaux du développement domiciliaire de Sainte-Famille pour les années 2010 et 2011 au moyen d'un règlement d'emprunt. La somme totalisant ces travaux sera de **2 960 000 \$**, le tout se détaillant comme suit :

▪ **Rue Pierre-Migneault (2010)** **1 216 000 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré aux plans n^{os} 2635 et 2637, sur une longueur de 380 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

▪ **Prolongement de la rue Joséphat-Méthot (2011)** **624 000 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré au plan n° 2029-4, sur une longueur de 195 mètres linéaires.

...2

Ces travaux comprennent également les frais d'installation du réseau électrique d'Hydro-Québec, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, des frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

▪ **Rue sans nom (2011)** **1 120 000 \$**

Travaux d'excavation, pose d'une conduite principale d'aqueduc incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout sanitaire incluant les entrées de services, pose d'une conduite principale d'égout pluvial incluant les entrées de services, construction complète de la fondation de rue, le tout tel que montré aux plans n° 3017-1 et 3017-2, sur une longueur de 350 mètres linéaires.

Ces travaux comprennent également les frais d'installation du réseau électrique d'Hydro-Québec, les frais d'inspection des matériaux par un laboratoire, des frais d'arpentage (lotissement et dépôt au cadastre), des frais d'inspection des conduites, d'installation de poteaux d'éclairage de rues (filage souterrain), la construction de bordures en béton et la pose du pavage.

Ces travaux seront réalisés conformément aux plans et devis conçus par les Services techniques pour une somme totale de **2 960 000 \$**.

La liste des plans étant la suivante :

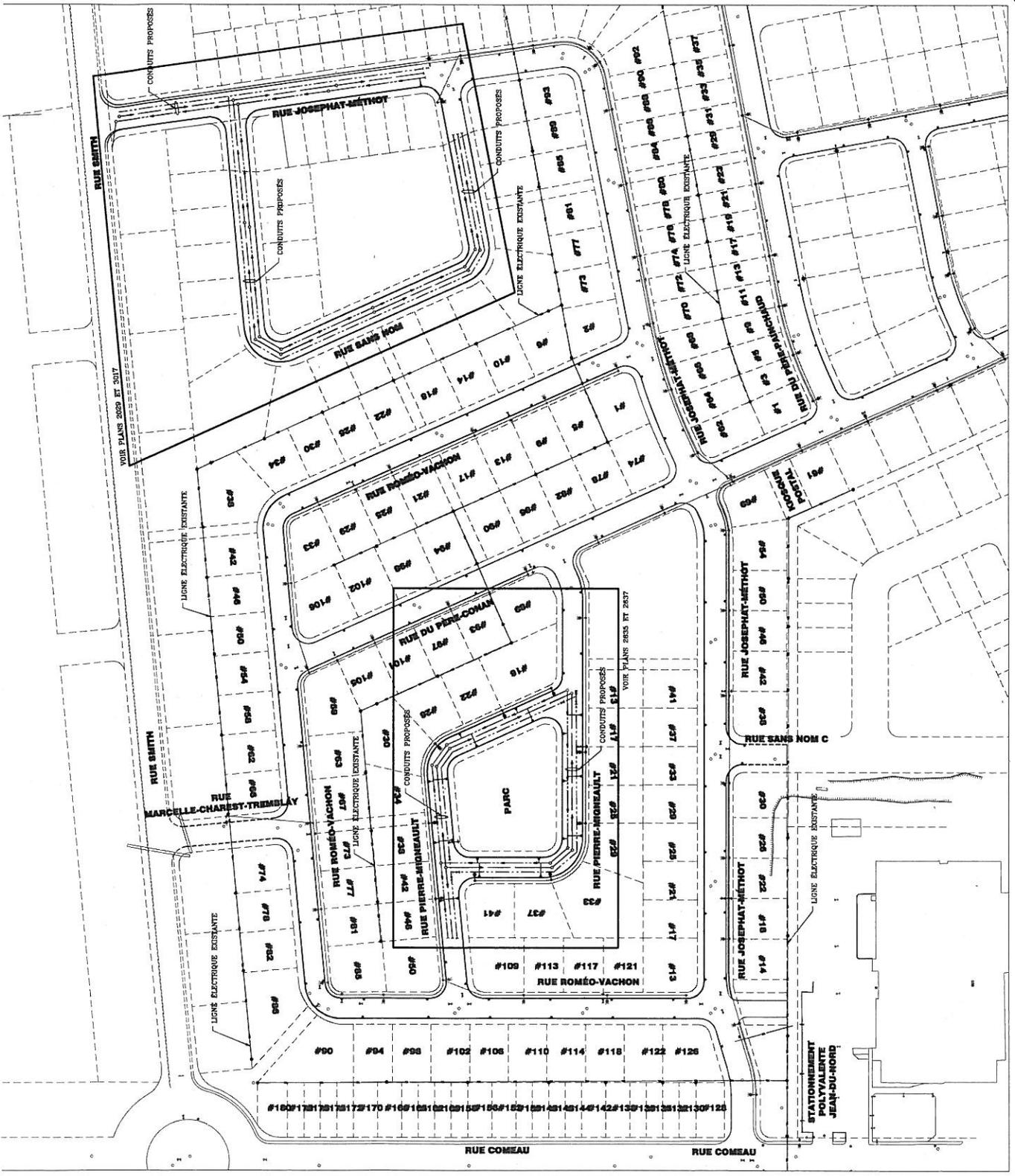
➤	Vue en plan du secteur	3018
➤	Rue Pierre-Migneault	2635 et 2637
➤	Rue Joséphat-Méthot	2029-4
➤	Rue sans nom	3017-1 et 3017-2

J'espère le tout à votre satisfaction, je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes meilleures salutations.



Michel Tardif, ingénieur

MT/mg
p.j.



REV. NO.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE



VILLE DE
SEPT-ÎLES

**DISTRICT STE-FAMILLE
NOUVEAU DÉVELOPPEMENT
VUE D'ENSEMBLE
PLAN**

LOCALISATION DU PROJET

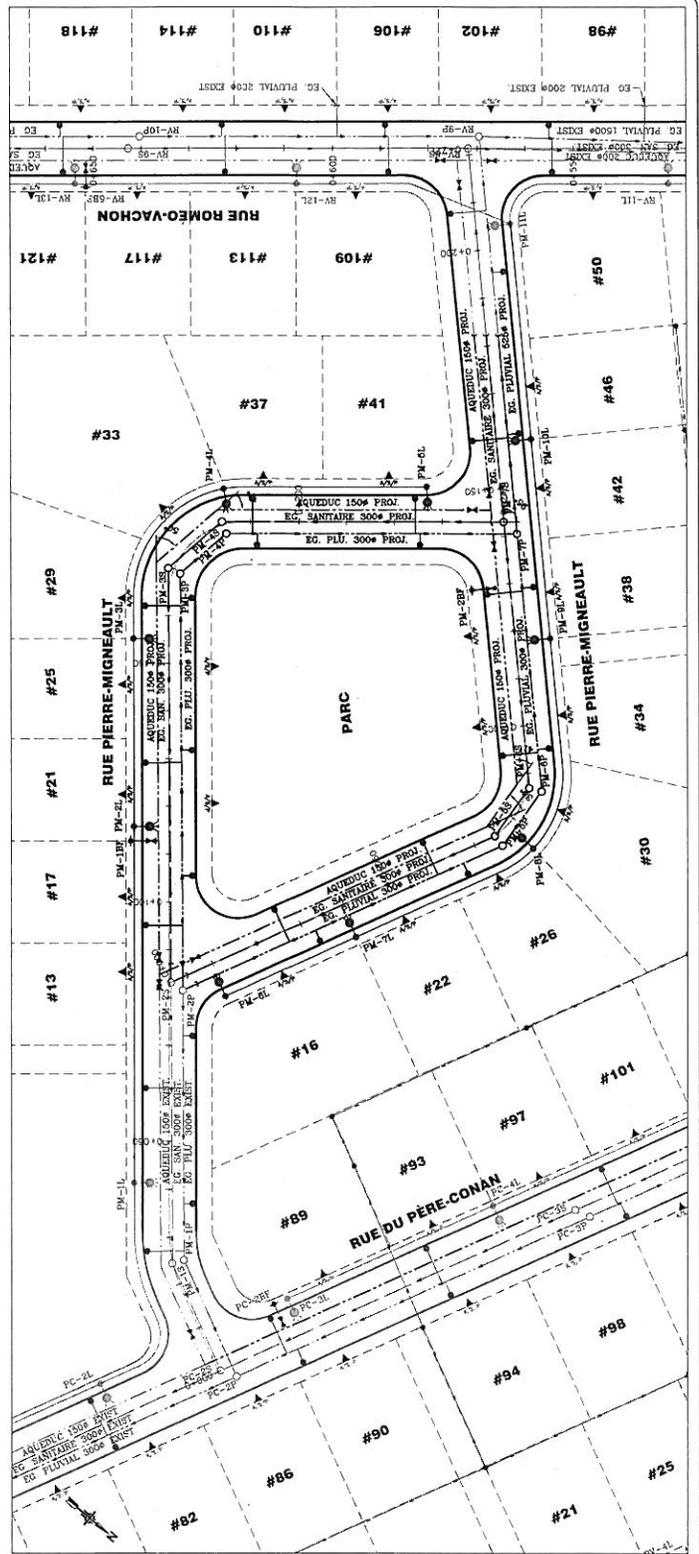
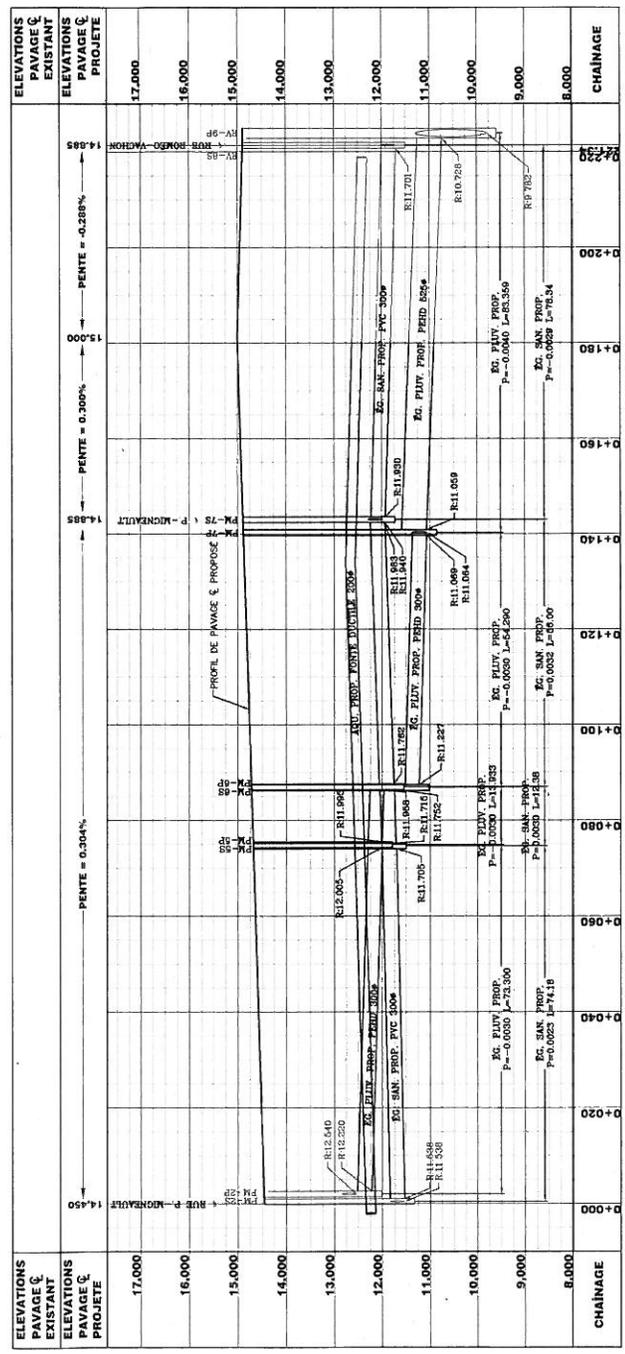
REV. NO.	DATE	NATURE	PAR	APPROUVE

REV. PAR :	MATHIEU JOHNSON	CONSEILLER	MATHIEU JOHNSON
REV. PAR :	MATHIEU JOHNSON	CONSEILLER	MATHIEU JOHNSON
REV. PAR :	PHILIPPE MARNEY	APPROUVE PAR :	MICHEL TARDIF
DATE :	2009-01-27	ÉCHELLE :	1/8" = 1'00"
PROJET NO. :	2009-01-27	PLAN NO. :	3018

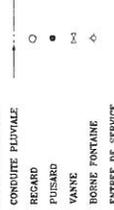
LÉGENDE

LIMITES DE LOT	
CONDUITE AQUÉDUC	PROPOSE
CONDUITE SANITAIRE	EXISTANT
CONDUITE PLUVIALE	
REGARD	○
PUISARD	●
VANNE	⊕
BOISSE FONTAINE	⊙
ENTRÉE DE SERVICE	▲

 <p>VILLE DE SEPT-ÎLES</p>	<p>DEVELOPPEMENT STE-FAMILLE TRAVAUX FUTURS</p>
<p>PLAN ET PROFIL CH.0+000 @ 0+221</p>	
<p>CONTRANT N°: 2635</p>	



- LÉGENDE**
- LIMITE DE LOT
 - CONDUITE AERIDIQUE
 - CONDUITE SANITAIRE
 - CONDUITE PLUVIALE
 - RECARD
 - PUISARD
 - VANNE
 - BORME FONTAINE
 - ENTREE DE SERVICE



QUANTITÉS
 SUPERFICIE DE PAVAGE (M²) : 3375 m²
 SUPERFICIE EMPRISE @ EMPRISE RESTAURÉ (M²) : 816 m²
 M.C. : 4500 T
 M.C. : 5100 T
 M.C. : 5100 T
 BASE DE LAMPADARE 2 SORTIES : 2x
 PUISARD : 2x

D	10-01-25	EN FREGERATION	M.C.	M.T.
PROJ				
COLLECTION AVEC TRAVAUX LE				



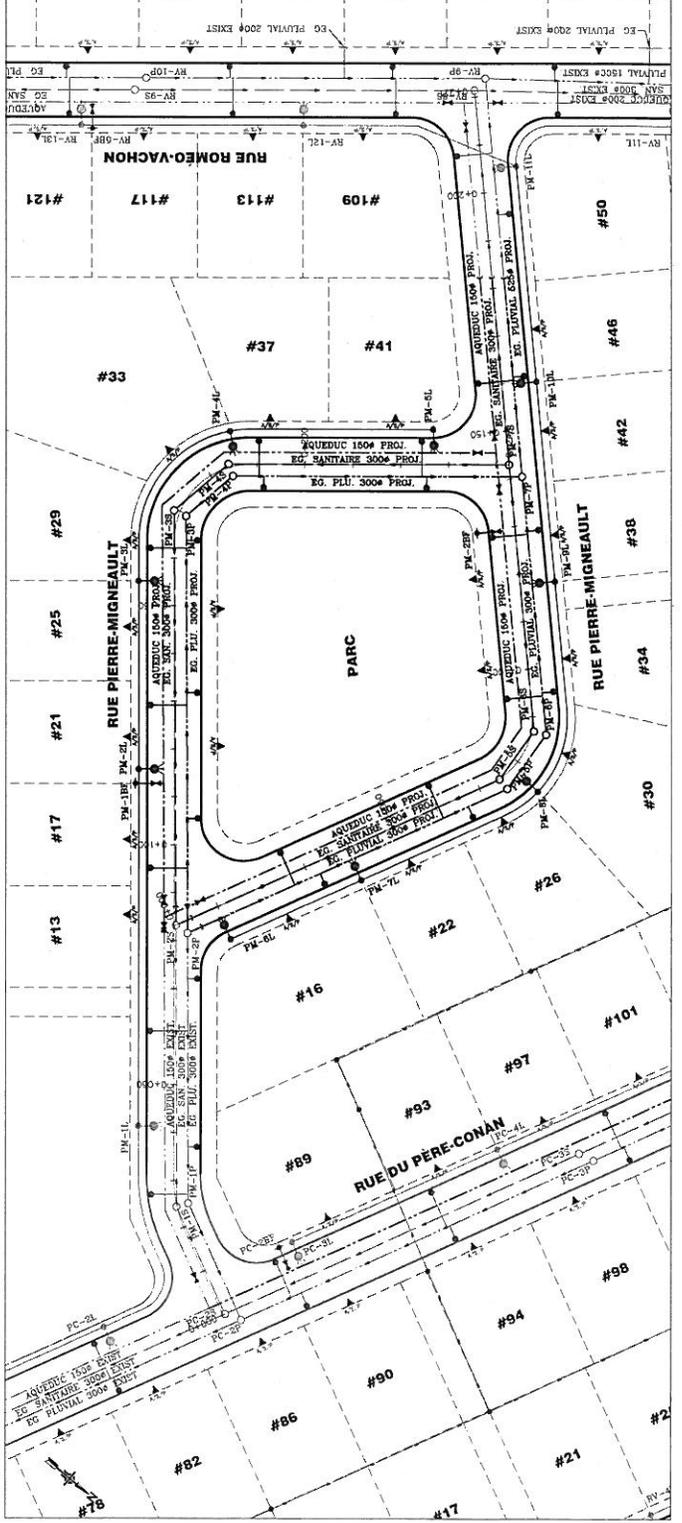
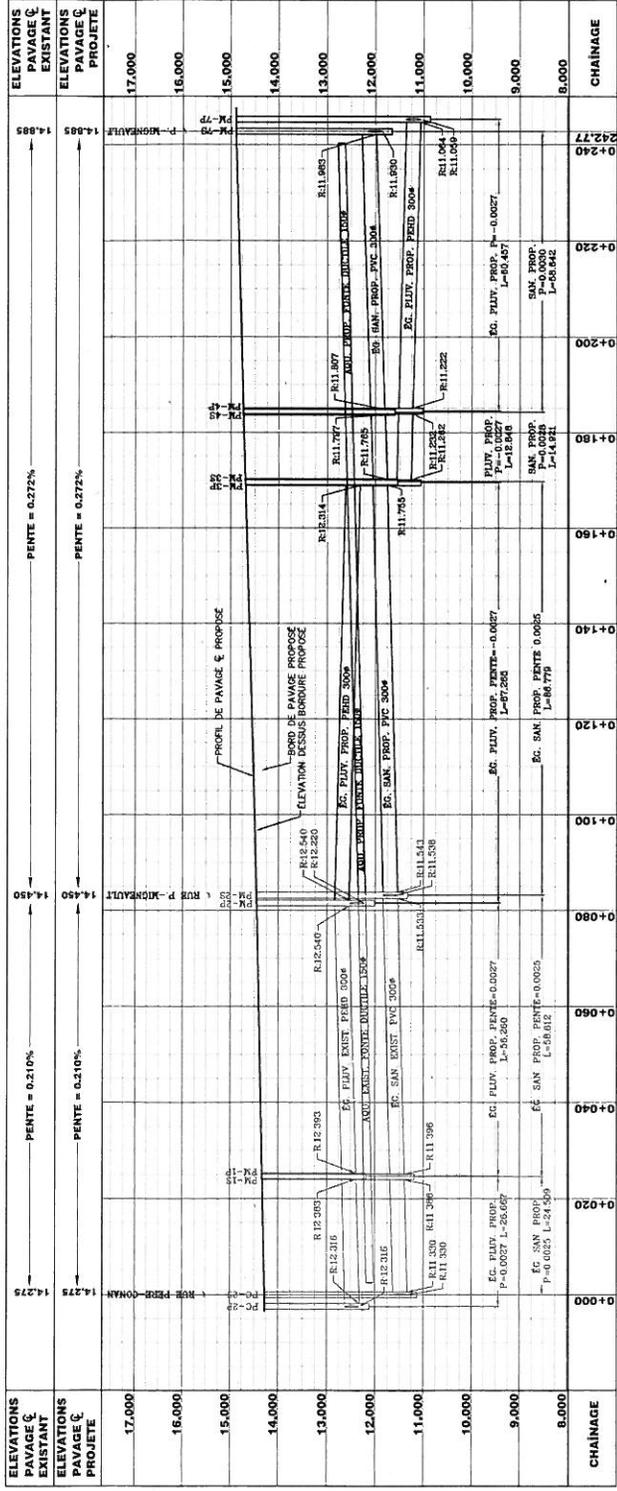
Ville de
Sept-Îles

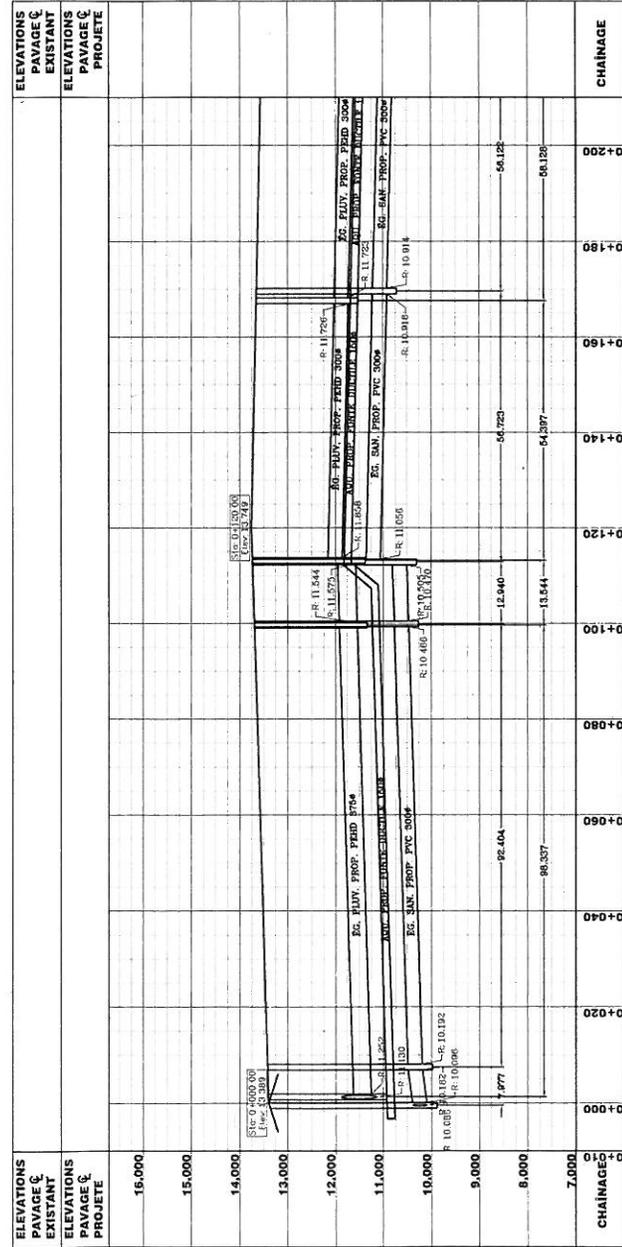
DEVELOPPEMENT STE-FAMILLE
TRAVAUX 2008

PLAN ET PROFIL CH.0+000 @ 0+243

LOCALISATION DU PROJET

REVISE PAR	ROCHE	CONCITÉ PAR	ROCHE / M. GONDROS
DRAWN PAR	ROCHE / M. GONDROS	PROJ. PAR	PIERRE MIGNEAULT
CHECKED PAR	ROCHE / M. GONDROS	APPR. PAR	PIERRE MIGNEAULT
DATE	2008-01-29	PROJ. NO	0071-52
PROJET NO	2008-01-29	PLAN NO	2637
CLIENT NO			





- ### LÉGENDE
- EXISTANT
 - PROJE
 - LIMITES DE LOT
 - CONDUITE AQUEDUC
 - CONDUITE SANITAIRE
 - CONDUITE PLUVIALE
 - REGARD
 - PUISARD
 - VANNE
 - BORNE FONTAINE
 - ENTREE DE SERVICE

NOI	NOI-01-20	EN PREPARATION	M.C.	M.L.T.
CONTRACTANT	AMC	CONTRACTANT	AMC	CONTRACTANT

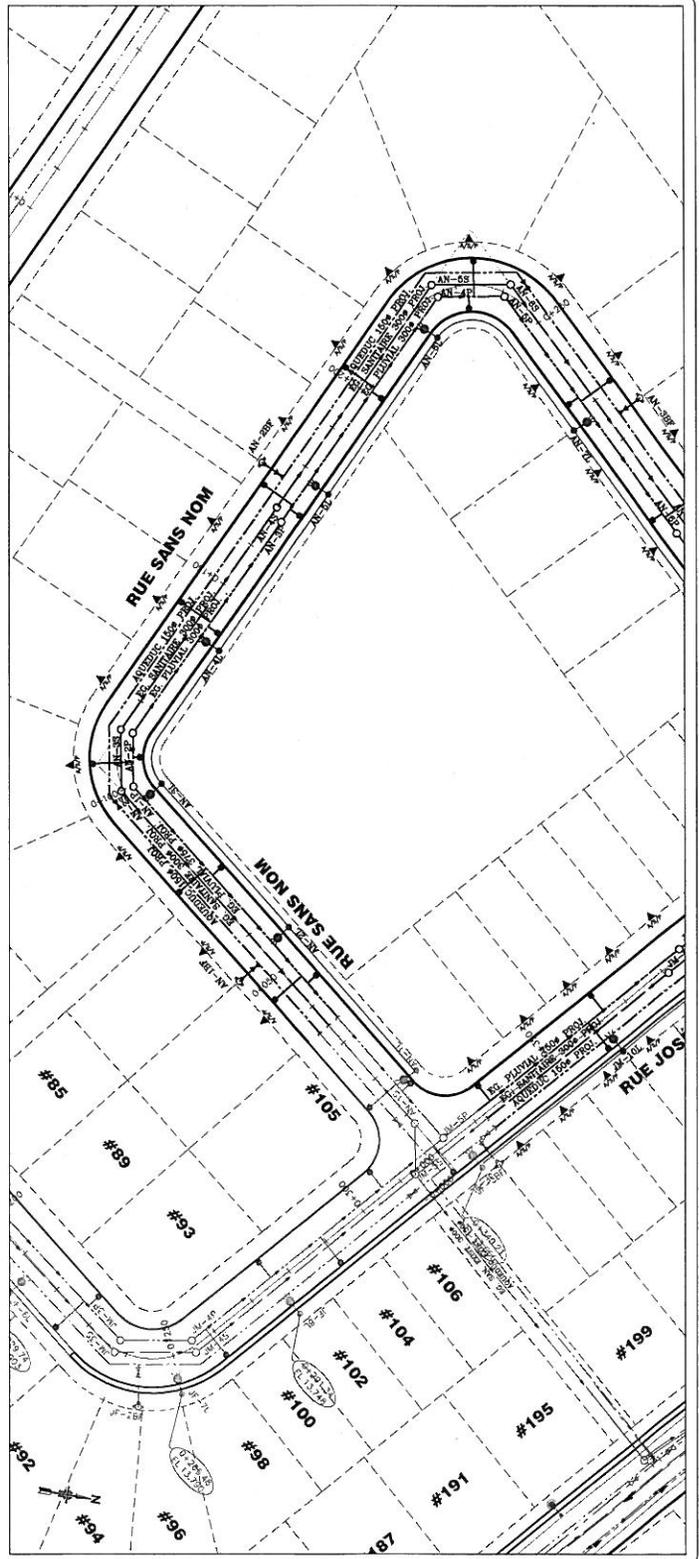
DISTRICT STE-FAMILLE
RUE SANS NOM

REFECTION DE RUE
PLAN CH.0+000 @ 0+210

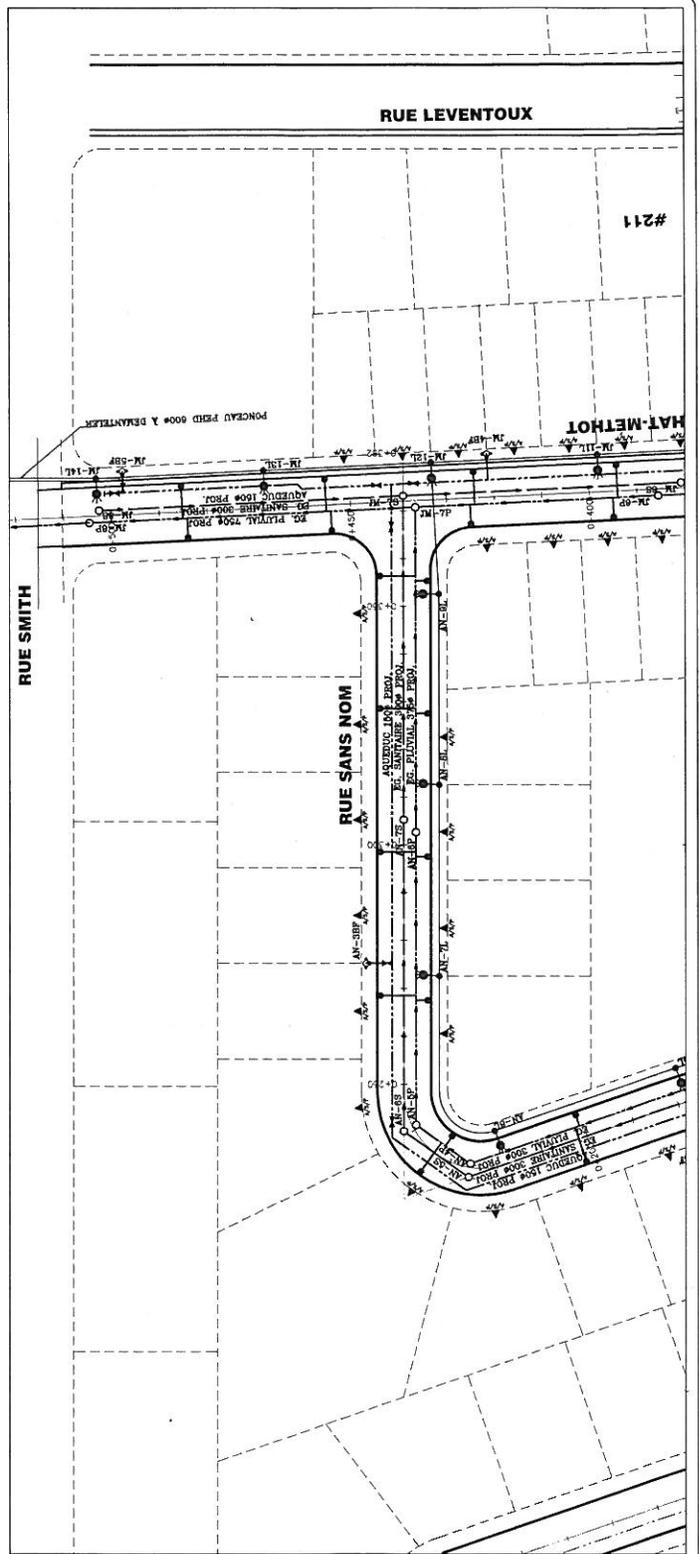
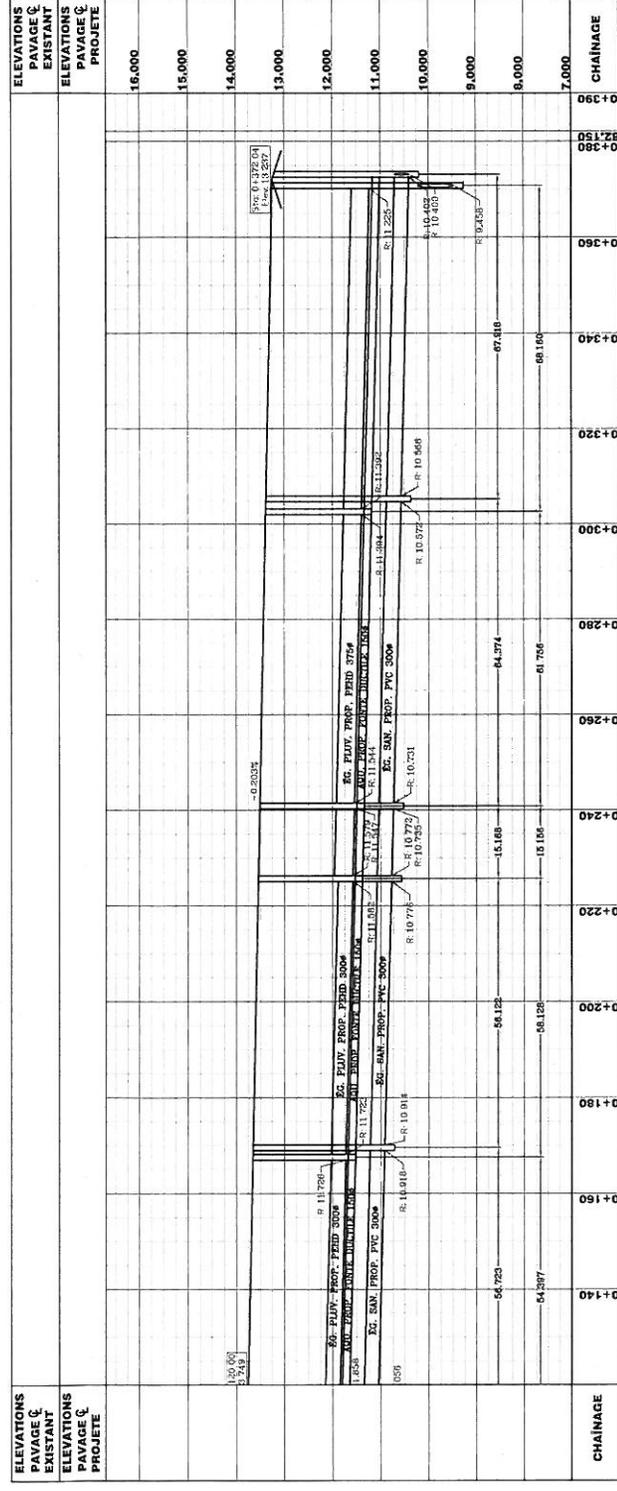
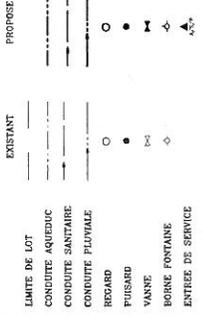
LOCALISATION DU PROJET

 PLAN No. **3017-1**

PROJETÉ PAR	MATHEU CHIRIAC	DRAWN PAR	MATHEU CHIRIAC
DESIGNÉ PAR	MATHEU CHIRIAC	CHECKÉ PAR	MATHEU CHIRIAC
DATE DE PROJETÉ	2016-03-23	DATE DE CHECKÉ	2016-03-23
PROJETÉ PAR	MATHEU CHIRIAC	DATE DE PROJETÉ	2016-03-23



LÉGENDE



<p align="center">DISTRICT STE-FAMILLE RUE SANS NOM</p>	
<p align="center">REFECTION DE RUE PLAN CH.0+200 @ 0+372.04</p>	
<p align="center">ÉCHAFFRONNAGE DE PROJET</p>	
<p>NOUVEAU PROJET</p>	<p>NOUVEAU PROJET</p>
<p>RELEVÉ PAR: MARTIN LORRAIN</p>	<p>CONCEPTEUR: CHAMPA</p>
<p>DESIGNÉ PAR: MARCEL GORDES</p>	<p>DATE DE PROJET: 2014-12-22</p>
<p>DIRECTEUR: ...</p>	<p>PROJETÉ: ...</p>
<p>DATE DE PROJET: 2014-12-22</p>	<p>PLAN NO: 3017-1</p>